

COMMUNE DE DOHEM

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 20 janvier 2026

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Carlier Joseph

Étaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration donnée à David DAMBRUNE, Frédéric LELEU procuration donnée à David DAMBRUNE, Michèle Lefebvre procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, DILLY Etienne

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

Approbation du compte rendu du 27 novembre 2025

Le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter les délibérations suivantes :

- Délibération FEDER vidéoprotection
- Délibération révision des tarifs des repas de cantine
- **Délibération autorisant l'exécutif à engager les 1/4 des crédits d'investissement de l'exercice précédent budget commune**

M Le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer pour ouvrir les crédits d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés de l'exercice 2025.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater, sur les chapitres suivants, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (budget primitif plus décision modificative et hors reste à réaliser), selon le tableau ci-dessous.

- de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption

Chapitre	Total budget	¼ du budget
20 – immobilisations incorporelles	7 323,00	0
21 – immobilisations corporelles	988 486.60	0
23 – immobilisations en cours	31 300.00	256 777.40
Investissement	1 027 109.60	256 777.40

Le conseil délibère à 14 voix POUR dont 3 par procuration pour :

- Autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater, sur les chapitres suivants, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (budget primitif plus décision modificative et hors reste à réaliser), selon le tableau ci-dessous.

- Préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption

- **Délibération autorisant l'exécutif à engager les 1/4 des crédits d'investissement de l'exercice précédent budget assainissement**

M Le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer pour ouvrir les crédits d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés de l'exercice 2025.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater, sur les chapitres suivants, les dépenses d'investissement du budget annexe assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (budget primitif plus décision modificative et hors reste à réaliser), selon le tableau ci-dessous.

- de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption

Chapitre	Total budget	¼ du budget
21 – immobilisations corporelles	11 686.72	2 921.68
Investissement	11 686.72	2 921.68

Le conseil délibère à 14 voix POUR dont 3 par procuration pour :

- Autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater, sur les chapitres suivants, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (budget primitif plus décision modificative et hors reste à réaliser), selon le tableau ci-dessous.

- Préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption

- **Délibération FEDER vidéo protection**

Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 3 novembre 2025 concernant le dossier FEDER pour la mise en place de la vidéo protection sur la commune, projet mutualisé avec la CCPL. Cependant il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération à la demande de la CCPL suite à une modification de certains termes.

Pour rappel :

Pour la commune de Dohem, le coût total de l'opération de vidéoprotection, réalisée avec le Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62, s'élève à 32 712,78 €HT, correspondant à un financement FEDER sollicité de 19 627,67 €. Une partie des coûts est mutualisée avec la CCPL (serveur de sauvegarde et de consultation des images, accès par fibre optique dédiées etc...).

Fort de ces éléments, le conseil accepte à 13 voix POUR dont 3 par procuration et une abstention de :

- Valider l'engagement de la commune de Dohem dans ce projet partenarial porté par la CCPL, chef de file, via l'opération de vidéoprotection précitée

- Autoriser Monsieur le Président de la CCPL à déposer ce dossier de financement FEDER commun regroupant l'ensemble des partenaires précités privilégiant la mutualisation au maximum entre les partenaires,

- Inscrire les crédits correspondants à l'opération de vidéoprotection au budget de la commune, étant entendu que la CCPL reversera les financements FEDER à la commune,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat de l'opération Smart territoire ainsi que tout document permettant la bonne mise en œuvre du projet.

- Délibération nouveaux tarifs cantine

Mr le Maire a rencontré M Laïmouche, directeur de la Maison d'enfants Le Regain avec la responsable de cantine à la demande de ces derniers au sujet des tarifs des repas de cantine. Suite à l'augmentation des prix des matières premières, les prix facturés à la Mairie subiront une augmentation de 10%. Le repas actuellement facturé 3.00€ sera donc après actualisation facturé 3.30€

Il convient de délibérer du nouveau tarif à appliquer aux parents. Actuellement le repas des maternelles est facturé 3.05€ et 3.20€ pour les primaires. Il est proposé d'appliquer les 10% d'actualisation ce qui amène aux prix suivants : 3.35€ pour les maternelles et 3.52€ pour les primaires

Ces tarifs seront applicables dès signature du contrat.

Le conseil vote à 13 voix POUR dont 3 par procuration et une abstention la mise en place de ces nouveaux tarifs dès signature du contrat.

Points à aborder :

- **Le petit déjeuner à la garderie du matin** : de plus en plus d'enfants arrivent le matin avec le petit déjeuner à la garderie. Une note d'information a été distribuée aux parents le 16 janvier dernier pour expliquer aux parents d'amener les boissons dans des contenants adaptés incassables pour des raisons d'hygiène et de sécurité évidentes (donc pas de biberon, pas de bouteille en verre). Le problème se pose également avec les tartines au chocolat. L'agent étant seule à gérer la garderie (en moyenne 15 enfants dont une majorité de petits), cela représente une charge de travail compliquée à gérer. Le but n'est pas d'interdire les enfants de manger, mais bien de définir ce qui serait le plus adapté à la garderie. Les tartines restent acceptées.
- **Repas cantine** : les agents ont rencontré l'équipe de cuisine de la maison d'enfants afin de faire un point sur les repas servis aux enfants. Les agents ont demandé des plats et desserts simples et rapides à servir et manger surtout les mardis et jeudis car les enfants sont très nombreux. Les agents avaient demandé au préalable aux enfants s'il y a des plats qu'ils souhaiteraient avoir. La cuisine va faire des plats en adéquation avec la loi EGalim (plats équilibrés) et les goûts des enfants afin de limiter le gaspillage alimentaire. Des rencontres auront lieu régulièrement afin de refaire un point et garder ce temps d'échange entre les agents et le restaurateur.
- **Stockage des boissons de la mairie** : avant la totalité des boissons était stockée à la cave de la Mairie. Dernièrement, une partie des boissons ont été stockées à l'atelier de l'agent technique. Quelle solution vous semble la plus judicieuse ? Stocker la totalité à l'atelier, prévoir des rangements avec cadenas ou comme avant tout stocker à la cave fermée à clé. D'un point de vue logistique, il est préférable de stocker la totalité au même endroit pour faciliter l'inventaire.
- **Changement de menuiserie de l'église** : Lors du dernier conseil, le changement des menuiseries avait été évoqué. Le conseil avait décidé de changer uniquement la porte 1 vantail du presbytère ainsi que la fenêtre 3 vantaux. Un nouveau devis nous a été adressé à hauteur de 7 438.80€.
- **Nettoyage des pompes** : Un nettoyage des 8 pompes de refoulement est nécessaire pour assurer leur bon fonctionnement. 3 devis ont été demandés ASTRADEC 1 160€ d'intervention + 69€ la tonne à évacuer, SATER 2 300€ d'intervention + 140€ la tonne à évacuer, JANNORAY 780€ + 25€ la tonne à évacuer (les prix sont HT). En 2024, l'intervention a été faite par Jannoray.
- **Nouvel agent communal** : le nouvel agent communal donnant actuellement entière satisfaction, son contrat va être renouvelé pour 6 mois.

- **Composteur** : Un composteur a été installé place de l'église. La CCPL fait des devis pour installer une pelle qui serait accrochée avec une chaîne afin d'éviter les vols. En attendant, la commune achètera une pelle (style pelle balayette) et une chaîne qui seront installés par l'agent communal afin de faciliter l'utilisation par les usagers.
- **Concert église Agathe** : voir la possibilité de faire un concert avec une artiste du village, soit seule ou avec le groupe d'âmes concerto avec le concours de l'union musicale. A voir ses tarifs et les prestations souhaitées et proposées, après les élections de mars pour un projet en fin d'année.

Questions diverses :

ER interpelle au niveau des travaux devant chez M Dubois pourquoi n'il y a-t-il pas de bordurette ?

DD indique que les bordures ont été mises sur les terrains en surplomb. Il est proposé de mettre des bordures à ce niveau-là même s'il y a un léger surcoût. Ingéo a indiqué que c'est à la Mairie de demander un devis pour les bordures.

NM indique que plusieurs personnes se plaignent d'être inondées depuis les travaux. Il est précisé qu'il faut attendre la fin des travaux afin de voir si le problème persiste.

AuG demande des précisions au sujet du ramassage des poubelles. Il insiste sur le fait que les déchets sauvages vont devenir de plus en plus fréquents.

Les bennes à verres et à cartons ont été déplacées de la maison d'enfants vers le puits. Les habitants se plaignent que des déchets se retrouvent dans leurs caniveaux. Effectivement, cela relève de l'incivilité de certaines personnes. Le même problème se pose à Maisnil, des personnes déposant des déchets de toute sorte aux abords des bennes.

Des problèmes d'éclairage public ont été relevés. Il a été indiqué que la SNEF est intervenue et a réglé les éclairages publics.

AuG demande pourquoi la DDE n'est pas passée déneiger les routes alors que l'alerte neige avait été donnée. DD indique avoir appelé le matin même et la DDE a répondu avoir déclenché les équipes à 23h30 la veille en préventif.

AnG a fait le point sur les poteaux incendie. Il indique qu'un poteau incendie est considéré comme indisponible car il est sur un terrain privé. LA indique que la clôture est amovible et que le commandant Papegay est au courant. Ce point a toujours été existant comme ça. DD précise que la commune va demander un déplacement du poteau incendie, ces frais seraient à la charge de celle-ci.

JC indique qu'il y a des branches à couper rue de Cléty. L'agent communal va s'en charger.

IB demande au nom du comité des fêtes, comment faire pour accéder aux ateliers maintenant que l'ancien agent communal (faisant parti du comité) est parti ? Les clés seront accessibles en mairie. Elle souligne que les décorations de Noël n'appartiennent pas au comité des fêtes, il faudra les faire réparer par la commune.

La commission CCID aura lieu le jeudi 12 février à 18h

La commission listes électorales le jeudi 19 février à 18h

Une formation « gestes qui sauvent » sera faite auprès des agents communaux courant Mai

